

L'an deux mil onze, le vingt deux novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d' Urzy dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Huguette JUDAS, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 16 Novembre 2011

**Présents** : Mme JUDAS, M. DELMOTTE, Mme THILLIER, M. CHALENCON, M. GOBET, M. MINGAT, Mme MANZI, M. BOURDIAUX, M. SEGUIN, M. JOURNEAU, Mme LEMAITRE, M. LEGRAND, M. REGNAULT.

**Absents excusés**

Monsieur DECAUX

Monsieur ADOUE qui donne procuration à Monsieur JOURNEAU

Monsieur GATEAU

**Absents**

Madame BIDAUT

Madame ROPITEAU

**Nombre de membres** :

Présents : 13

En exercice : 18

Votants : 14

Monsieur LEGRAND a été élu secrétaire.

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 27 septembre 2011
- 2) Rapport des Commissions
- 3) Coupe Affouagère
- 4) Aménagement de la Forêt Communale
- 5) Demande de subvention travaux « La grande sommière »
- 6) Opération sous mandat travaux « La grande sommière »
- 7) Adoption du Plan Communal de Sauvegarde
- 8) Délibération fixant le taux et les exonérations facultatives en matière de taxe d'aménagement
- 9) Délibération du conseil municipal autorisant Madame le maire à ester en justice
- 10) Audit énergétique sur les bâtiments communaux
- 11) Vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10% de la cotisation pour la formation des agents territoriaux
- 12) Motion concernant le projet Ligne à Grande Vitesse-Paris-Orléans-Lyon
- 13) Tarif des locations de salles 2012
- 14) Tarif des concessions 2012
- 15) Tarif Garderie 2012
- 16) Tarif des droits de place 2012
- 17) Remboursements sinistres 2012
- 18) Produits irrécouvrables
- 19) Décisions modificatives

20) Avis sur le retrait de la compétence sociale dans les statuts de la Communauté de Communes des Bertranges à la Nièvre

21) Informations Diverses

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le point n°20 est retiré de l'ordre du jour, la Communauté de Communes des Bertranges à la Nièvre n'ayant pas délibéré sur ce point.

## **1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE U 27 SEPTEMBRE 2011**

Le compte rendu de la séance du vingt sept septembre deux mil onze est adopté à l'unanimité.

## **2) RAPPORT DES COMMISSIONS**

*Commission Travaux, Finances, et Urbanisme 1<sup>er</sup> octobre 2011*

Présents : Mme Judas, M. Decaux, Mme Thillier et M. Legrand

Absent excusé : M Regnault

Absents : M Journeau, M. Adoue, Mme Manzi et M Mingat

Objet : Travaux de l'Eglise

Suite au lancement du marché à procédure adaptée (MAPA) relatif aux travaux de réfection de la façade de l'église, deux entreprises ont répondu dans le délai imparti :

- 1) SARL SABLES CHAUX de CHALLUY
- 2) ENTREPRISE DAGOIS d'YZEURE

Montant des travaux prévu au budget : 68 000€

- |                                       |            |
|---------------------------------------|------------|
| ▪ Proposition de la SARL SABLES CHAUX | 88 042,34€ |
| ▪ Proposition de l'entreprise DAGOIS  | 149 395    |

**Commission Communication**

*Lundi 14 novembre 2011, de 18H45 à 20H10*

**Membres présents** : Huguette Judas, Annie-Pierre Lemaitre,  
Daniel Chalencon, Patrick Régnauld

**Absent excusé** : William Delmotte

**Secrétaire de séance** : Daniel Chalencon

## **ORDRE DU JOUR**

### **◆ Ciblage du contenu du Magazine Municipal**

#### **1. Photos de couverture :**

- Recto : bief par Huguette ou moulin du Greux dans la brume par Daniel
- Verso : piste d'initiation au BMX par Daniel.

#### **2. Informations municipales :**

- Emplois municipaux : Christophe MAGOT titularisé, Anthony JEANDOT emploi d'été, Gwenaëlle BENOIT, deux stagiaires au service de l'eau (Daniel possède une photo)

#### **3. Vie communale :**

- Exposition Rêv'ailé (article par Daniel)
- Exposition Tête à Têtes (article par Daniel)
- Fête de la Musique (article par Daniel)
- Festival à Haute Voix, Carapace (article par Daniel)
- Mois du film documentaire (article par Daniel)
- Inauguration piste BMX (article par Daniel)

#### **4. Travaux :**

- Poteaux vestiaires
- Réfection terrain de football
- Plantation et renforcement de l'escalier à la station d'épuration du Pont-Saint-Ours
- Aménagement de l'accès aux toilettes publiques
- Réfection des cheminées de la mairie
- Secrétariat de mairie : sol, mobilier, mise en conformité électrique et informatique (Daniel fera une photo)
- Dérasement des routes du Vivier et du Foulon
- Pose de ralentisseurs au Pont-Saint-Ours
- Priorités à droite rue des Vannes
- Portails des écoles repeints
- Changement de modules à la station d'ultrafiltration
- Installation de trois bancs : chalet, square des troènes, au Foulon
- Rénovation des chaînes du monument aux morts.

#### **5. Ecoles :**

- Dessins du sol de la cour de primaire
- Présentation des nouveaux enseignants
- Opération « un livre pour l'été ».

#### **6. Social et solidarité :**

- Siège social ADAPEI à Urzy (photo des drapeaux par Daniel)
- Repas CCAS

#### **7. Environnement :**

- Suspension des affouages

- Nettoyage du chemin rural de la Fontaine Cavalier par l'ANAR
- Annulation fleurissement
- Audit énergétique des bâtiments communaux
- Déplacement du site de dépôt des déchets verts
- Action protection des batraciens avec MELA
- Obligations d'élagage
- Ramassage des feuilles mortes sur le domaine public
- Objets jetés dans le réseau d'assainissement.

#### **8. Equipement :**

- Achat tractopelle
- Achat véhicule Renault neuf
- Achat ordinateur portable pour le SIAEP
- Nouvelles illuminations
- Lame de déneigement
- Désherbeur thermique
- Citerne à combustible.

#### **9 Zooms ASGU :**

- Section BMX (article par Daniel)
- Section à choisir : tennis, badminton, judo, aikido, spéléologie, gymnastique d'entretien (article par William).

#### **10 Communication :**

- Nouveau livret de famille
- Fête de la ruralité (Comice agricole) : indiquer dates dont celle de l'élection de la reine, solliciter les Urzycoises de 16 à 23 ans
- Présenter le Centre Equestre du Bois Joli.

### **3) COUPE AFFOUAGERE**

Le Conseil Municipal d'Urzy après étude et après en avoir délibéré :

- Décide de mettre en affouage les houppiers de la parcelle 9
- Fixe à 30€ le montant de la taxe d'affouage
- Décide que l'exploitation de la coupe délivrée se fera après partage sur pied sous la responsabilité de trois garants :

M. Daniel CHALENCON

M. Daniel GOBET

M. Jean-Claude BUISSON

- Les bénéficiaires seront pris en suivant sur la liste du tirage au sort qui a eu lieu le 20 novembre 2010 concernant les affouages de la parcelle 26.

Adopté à l'unanimité

#### **4) AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE D'URZY**

L'aménagement de la forêt communale d'Urzy a été présenté par les responsables de l'Office National des Forêts le 27 septembre 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'aménagement de la forêt communale d'Urzy pour la période 2012/2031.

La gestion appliquée sur la forêt consistera en la poursuite de la conversion en futaie régulière de chêne sessile des peuplements existants. Les plantations de douglas et de chêne rouge seront gérées de façon transitoire en futaie régulière résineuse et feuillue tout en favorisant les essences autochtones, le chêne sessile notamment

Aucun effort de renouvellement sauf besoins impérieux ne sera effectué.

L'état d'assiette permettra, tous les deux à trois ans, la fourniture de bois de chauffage à la commune pour répondre à la demande des affouagistes.

Les parcelles cadastrales nouvellement incorporées à la forêt (AX 43 et 44) et la parcelle forestière 17, n'auront pas une vocation de production forestière mais d'accueil du public.

Adopté à l'unanimité.

#### **5) DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX « LA GRANDE SOMMIERE »**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le plan de financement pour la création de la route forestière dite de la « Grande Sommière » de 2 000 ml avec place de retournement et dépôt afin d'assurer la gestion des forêts d'Urzy et de Saint Martin d'Heuille.

Madame le Maire demande l'accord des conseillers pour ce projet et pour solliciter les aides financières susceptibles d'être accordées à la commune, selon le plan de financement suivant :

➤ Dépenses	224 000€ H.T
➤ Recettes Etat +Feader 70%	156 800€
➤ Recettes Région 10%	22 400€
➤ Autofinancement	44 800€

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ❖ Accepte le projet
- ❖ Approuve le plan de financement, étant précisé que ce projet sera réalisé conjointement avec la commune de Saint Martin d'Heuille. La répartition du coût des travaux est estimée à hauteur de 55% pour Urzy et de 45% pour Saint Martin d'Heuille. Une convention sera établie entre les deux communes.
- ❖ Autorise Madame le Maire à solliciter les subventions et à signer tous les documents concernant ce projet.

Adopté à l'unanimité

#### **6) OPERATION SOUS MANDAT TRAVAUX « LA GRANDE SOMMIERE »**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création de la route forestière dite de la « Grande Sommière » de 2 000 ml avec place de retournement et dépôt afin d'assurer la gestion des forêts d'Urzy et de Saint Martin d'Heuille.

Pour ces travaux, la Commune d'Urzy interviendra pour le compte de la Commune de Saint Martin d'Heuille. Afin de définir les modalités de cette opération sous mandat, il y a lieu d'établir une convention.

Après étude de la convention et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de convention entre la Commune d'Urzy et la Commune de Saint Martin d'Heuille
- Autorise Madame le Maire à signer la convention et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

Madame le Maire précise également qu'une autre convention portant sur les modalités d'utilisation et d'entretien sera établie ultérieurement.

Adopté à l'unanimité.

## **7) APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation faite aux Communes dotées d'un PPRI (Plan de Prévention des risques d'inondation) de l'élaboration et des mises en place d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le PCS de la Commune d'Urzy élaboré par un comité de pilotage composé d'agents communaux et d'élus. Ce document regroupe le diagnostic des risques, le DICRIM (dossier d'information communal sur les risques majeurs) et l'organisation locale en cas de crise afin d'assurer la protection des personnes et des biens). Le PCS est un document qui recense les risques majeurs dans la Commune, définit les mesures immédiates à prendre pour la protection de la population, prévoit les différentes phases de la gestion de la crise (de l'organisation locale de l'alerte, le soutien à la population, le recensement des moyens humains et matériels).

Concernant ces éléments et,

- Les articles L2212-1 et L2212-2 § du CGCT
- La loi n°2004-811 du 13/08/2004 de modernisation de la sécurité civile
- Le décret N°2005-1157 du 13/09/2005 relatif au plan ORSEC
- Le décret N°2005-1156 du 13/09/2009 relatif au PCS

Le Conseil Municipal après étude et après en avoir délibéré,

- Approuve le Plan Communal de Sauvegarde de la commune d'Urzy
- Autorise Madame le Maire à remplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de ce document.

Adopté à l'unanimité

## **8) DELIBERATION FIXANT LE TAUX ET LES EXONERATIONS FACULTATIVES EN MATIERE DE TAXE D'AMENAGEMENT**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal (communes PLU / POS) ou l'organe délibérant (communauté urbaine) décide,

- d'instituer le taux de 1,5 % sur l'ensemble du territoire communal;
- d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, totalemment :
  - les logements sociaux bénéficiant du taux réduit de TVA ou bénéficiant de prêts aidés de l'Etat tels que prêts locatifs sociaux (PLS), prêts locatifs à usage social (PLUS), prêts sociaux location-accession (PSLA), les logements locatifs sociaux dans les DOM (LLS). ;
  - les constructions industrielles ;
  - les commerces de détail d'une surface inférieure à 400 mètres carrés en vue d'assurer le maintien du commerce de proximité ;

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Vote :

Pour : 8

Contre 5

Abstention 1

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés.

### **9) DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL AUTORISANT MADAME LE MAIRE A ESTER EN JUSTICE**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'un administré a édifié son mur de clôture en ne respectant pas les caractéristiques énoncées dans sa déclaration préalable. Ce dossier étant porté devant le Tribunal Correctionnel de Nevers, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ester en justice afin de se porter partie civile.

Adoptée à l'unanimité.

### **10) AUDIT ENERGETIQUE SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 28 septembre 2010 elle avait expliqué au Conseil Municipal qu'afin de suivre les préconisations du Grenelle de l'environnement pour lutter contre les changements climatiques et maîtriser l'énergie, le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre nous propose de réaliser un Audit Energétique Global (AEG) de notre patrimoine.

Cette étude permettrait de connaître les consommations du patrimoine, d'améliorer le confort des bâtiments, d'effectuer des économies d'énergie ainsi que d'optimiser les travaux de réhabilitation.

Pour pouvoir réaliser ces audits, des subventions ont été mises en place à hauteur de 70% dans le cadre du Plan Energie Climat Bourgogne (ADEME, Région Bourgogne et FEDER). La partie restante, à charge de la commune est dans un premier temps pré financé par le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre qui récupèrera son investissement sur les économies d'énergie réalisées durant les cinq années de suivi. Cet audit permettra par ailleurs de pouvoir prétendre aux différentes subventions pour vos réhabilitations de bâtiments et réalisations d'installations faisant appel aux énergies renouvelables.

En septembre 2010, le marché concernant cet audit étant clôturé, nous étions en attente d'un devis actualisé. Ce nouveau devis est détaillé comme suit :

<u>Phase 1 Diagnostic énergétique</u>	total HT	5640€00	6745€44 TTC
Subvention 70% du H.T		3948€00	
Reste au demandeur 30% +TVA		soit 2797€44	

Phase 2 Suivi énergétique 443€19 TTC

L'avance du S.I.E.E.N sera facturée au plus tard avant la cinquième année de la date anniversaire du devis.

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

### **11) VŒU DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DE RENONCER A L'AMPUTATION DE 10% DE LA COTISATION POUR LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX**

Le Conseil Municipal d'Urzy, demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la fonction publique territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

Adopté à l'unanimité.

### **12) MOTION CONCERNANT LE PROJET LIGNE A GRANDE VITESSE-PARIS-ORLEANS-LYON**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré émet le souhait qu'à partir des quatre scénarios appelés « Est », « Médian », « Ouest », « Sud-ouest » (avec des variantes pour ces deux derniers entre Nevers et Lyon ) :

- Soit récusé le tracé « Sud-ouest » qui cumule tous les désagréments possibles (financiers, environnementaux, long en distance)
- Soient retenus les autres tracés qui mettent Nevers à une heure de Paris et permettent des liaisons entre la Nièvre et Moulins, Clermont-Ferrand, Macon et Lyon, désenclavant ainsi notre département.



Vote :  
Pour : 9  
Contre 2  
Abstention 3

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés.  
**N° 13 TARIF DES LOCATIONS DE SALLES 2012**

Sur proposition de Madame Le Maire, le Conseil Municipal adopte le nouveau tarif des locations de la façon suivante :

Espace Associatif (Location samedi et dimanche)

- Habitants de la Commune d'URZY **180€**
- Extérieur : **490€**

Location pour la journée de l'Espace Associatif ménage compris :

- **368€**

Location Espace Associatif pour associations extérieures à URZY (Pour activités régulières à destination de la population)

- **5€** la séance (Pour participation aux frais : eau, électricité, chauffage)

Salle de Réunion : (Location samedi et dimanche)

- Habitants de la Commune d'URZY : **75€**
- Extérieur : **150€**

Salle de Réunion : (location à la journée, lundi, mardi, mercredi, jeudi,)

- Habitants de la Commune d'URZY : **37€50**

Vote :  
Pour : 13  
Contre : 1

**N° 14 TARIF DES CONCESSIONS 2012**

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le nouveau tarif des concessions de la façon suivante :

Espace funéraire : concessions de 50 ans

1 Place	<b>84€</b>
2 Places contiguës	<b>249€</b>
3 Places contiguës	<b>480€</b>

Espace cinéraire : concessions de 50 ans

- 1 place cave urne : **63€**

Vacation cimetière

- **20€**

COLUMBARIUM

Concession d'une durée de 30 ans : **1020 euros**

Concession d'une durée de 15 ans : **510 euros**

Adopté à l'unanimité.

## **N°15 TARIF DES GARDERIES 2012**

- Garderie matin : **0€78**
- Garderie soir **1€28**(goûter compris)

Adopté à l'unanimité.

## **N° 16 TARIF DES DROITS DE PLACE 2012**

Madame Le Maire propose de fixer le tarif du droit de place à 75€ pour l'année 2012.

Adopté à l'unanimité.

## **N° 17 REMBOURSEMENTS SINISTRES 2012**

Le Conseil Municipal d'URZY :

- autorise Madame le Maire à encaisser les remboursements de sinistres pour l'année 2012
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'établissement des dossiers de demande de remboursement et de dédommagements.

Adopté à l'unanimité.

## **N° 18 PRODUITS IRRECOUVRABLES**

Après discussion sur l'ancienneté de ces admissions en non valeur (1996, 2002 et 2004) l'ensemble du Conseil Municipal décide de reporter l'examen de ce point à une séance ultérieure.

## **N° 19 DECISIONS MODIFICATIVES**

### ***DECISION MODIFICATIVE N°4 BUDGET COMMUNE***

Section D'Investissement

**En dépenses**

21538 : + 199 980.31

**En recettes**

21532: + 199 980.31

Adopté à l'unanimité.

## **N° 20 INFORMATIONS DIVERSES**

DIVERS

- Madame le Maire présente la plaquette réalisée par MELA, dans laquelle on trouve un article concernant Urzy et tout particulièrement le site de Niffon et sur les aménagements à prévoir pour la sauvegarde des amphibiens.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Préfet de la Nièvre a reporté la réforme territoriale
- Le courrier au départ sera dorénavant pris en charge par le postier lors du dépôt du courrier à l'arrivée le matin, les frais s'élèvent à 600€ H.T par an.
- Les réunions de quartiers seront organisées en début d'année 2012
- Monsieur Delmotte doit reprendre contact revoir avec la Société afin de vérifier si l'apport de terre a été suffisant. Bien qu'un arrêté municipal ait été pris portant sur l'interdiction d'utilisation du terrain, des enfants continuent à jouer dessus.
- Monsieur Mingat demande des renseignements sur la réunion du SCOT qui s'est tenue la veille à l'espace associatif. Madame le Maire le Maire lui indique qu'il s'agissait de la synthèse de l'atelier « urbanisme et logements » (site internet du SCOT du Grand Nevers)
- Monsieur Delmotte demande s'il est possible de mettre un réfrigérateur plus grand dans la salle de réunion
- Monsieur Chalencon informe le Conseil Municipal que le Mois du Film Documentaire se déroulera du 4 au 29 novembre. A Urzy sera présenté le mardi 29 novembre à 20h30 à la Médiathèque **"93, la belle rebelle" de Jean-Pierre THORN**
- Madame Manzi demande si le stationnement des véhicules appartenant aux licenciés du club de BMX se fera toujours vers le court de tennis. Monsieur Chalencon précise que c'est provisoire et que le stationnement se fera Place de la République.

#### DATES A RETENIR

- 2 décembre 2011 Assemblée Générale de l'ASGU
- 13 décembre 2011 : Noël du Personnel
- 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2012 Fête de la Ruralité des Cantons de Pougues et Guéigny à Pougues les Eaux, les délégués de la commune sont Daniel CHALENCON et Patrick REGNAULT. Le Comité des Fêtes confectionnera un char. Les jeunes filles entre 16 et 23 ans intéressées peuvent se présenter en Mairie.
- 28 avril 2012 Election à Guéigny de la Reine de la Fête de la Ruralité. Les jeunes filles entre 16 et 23 ans intéressées peuvent se présenter en Mairie.

Séance levée à 21h45.

Mme JUDAS

M. DELMOTTE

Mme THILLIER

M. CHALENCON

M. GOBET

M. MINGAT

Mme MANZI

M BOURDIAUX

M. SEGUIN

M. JOURNEAU

Mme LEMAITRE

M. LEGRAND

M. REGNAULT